

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Messieurs DELALANDE M., VILLERIUS G., FAVOREL G., GUFFROY M., VENAILLE Y.

Mesdames DARDOUILLET C., DELORME F., LEMONNIER C., NICOLE N., JUCQUOIS N., SIMONNET M.

Absents excusés : CHAUSSET M., BOURRY B., POMME R.

Mme NICOLE Nathalie a été nommée secrétaire.

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

Monsieur le Maire énumère les investissements qui pourraient être envisagés au cours de la mandature 2014-2020.

Il rappelle au conseil que les trois voies pour réaliser le financement de ces investissements sont :

- L'autofinancement, c'est-à-dire les excédents de ressources sur les dépenses de fonctionnement
- L'emprunt
- Les subventions d'équipement

Mais l'avenir est très incertain concernant la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat, mais qui va être sérieusement diminuée. Perspectives également sombres pour ce qui concerne les subventions d'équipement consenties par l'Etat et le Conseil Général.

Or, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter la pression fiscale (taxe habitation, taxe foncière...)

Nous devons donc procéder à une analyse financière prospective qui comprend un certain nombre de simulations destinées à :

- Mesurer la solvabilité financière de la commune, tester sa capacité d'investissement et ses marges de manœuvre ;
- Connaître l'évolution financière « naturelle » du budget communal ;
- Connaître l'impact de l'environnement national (les dotations de l'Etat) et local (Conseil Général), à défaut faire des hypothèses réalistes ;
- Construire l'échéancier budgétaire du mandat : planifier les réalisations et les projets durant les six ans de la mandature.

Cette analyse financière permettra de mettre en place des outils de pilotage et de suivi.

Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de missionner le cabinet MAZARS pour réaliser cette analyse prospective.

Le Conseil Municipal, après discussion, donne son accord pour missionner le cabinet MAZARS.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 11

DECISION MODIFICATIVE POUR UN SCANNER

Le Maire explique qu'il est nécessaire pour le secrétariat d'avoir un scanner. La DGFIP demande que soit envoyé tous les documents pour la comptabilité en dématérialisé avant la fin de l'année.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

SECTION	ARTICLE	CREDIT	
		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Chapitre 022 – Article 022 dépenses imprévues		- 400
Fonctionnement	Chapitre 023 – Article 023 virement à la section d'investissement		+ 400
Investissement	Chapitre 20- Article 2051 op.10001 scan pour la mairie		400
Investissement	Chapitre 021 – Article 021 - Opération financière OPFI – virement section exploitation	400	

PROJET POUR L'ISOLATION THERMIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE MOTRICITE

Monsieur le Maire fait remarquer que la cantine scolaire a été construite en 1970 et qu'il est nécessaire de faire des travaux pour l'isolation (308 kW hep/m².an), pour pouvoir atteindre la classe C afin de réduire la facture énergétique.

La salle de motricité est préconisée par l'éducation nationale, elle remplacera l'actuel préau.

Monsieur le Maire a lancé un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre concernant l'isolation thermique de la cantine scolaire et de l'aménagement d'une salle de motricité à 3 architectes.

Un cabinet d'architecture a répondu à cette consultation.

Le Conseil Municipal compte-tenu :

- de l'entière satisfaction constatée lors du réaménagement de l'école maternelle, retient le cabinet Caillaudeau et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au dossier.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette opération
- de prévoir la réalisation des travaux en 2015
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention.

TOUR DU LOIR ET CHER 2015

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier en date du 25 septembre 2014 de l'association « Tour du Loir et Cher » concernant le 56^{ème} Tour du Loir et Cher « E. Provost ». Celui-ci passera à Pouillé le samedi 18 avril 2015. L'association sollicite une subvention de 0.12 € par habitant pour les passages de la caravane publicitaire et de la course.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la participation financière.

DEMANDE DE SUBVENTION « LES AMIS DU CHER CANALISE »

Le Maire fait lecture d'une lettre émanant de l'association « les Amis du Cher Canalisé » pour une demande de subvention. Cette association défend le Cher Canalisé et son patrimoine architectural fluvial

pour les richesses qu'il apporte à notre vallée comme les activités sportives et de loisirs, impact touristique et commercial, préservation de la ressource en eau, irrigation agricole etc. Des actions sont actuellement menées pour pouvoir sauvegarder les barrages.

Le Conseil Municipal donne son accord pour octroyer une subvention de 16 € à l'association « les Amis du Cher Canalisé ».

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET SON SUPPLEANT A APPROLYS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier provenant d'APPROLYS. Suite à la délibération du 3 septembre 2014 concernant l'adhésion à APPROLYS, il y a lieu de désigner un représentant et son suppléant.

Monsieur le Maire étant le représentant, il y a lieu de désigner un suppléant.

Après appel à candidature, un candidat s'est présenté :

Monsieur Yves VENAILLE

Le Conseil Municipal donne son accord pour désigner le représentant Monsieur Alain GOUTX et son suppléant Monsieur Yves VENAILLE, habilités à siéger à l'Assemblée Générale d'APPROLYS.

QUESTIONS DIVERSES

Coupon Citoyen

Madame Nathalie NICOLE présente un coupon citoyen qui sera distribué avec le bulletin municipal de janvier. Ce coupon servira aux habitants de Pouillé pour que ceux-ci puissent interpeller la mairie.

Concours Logo

Monsieur le Maire présente le règlement du concours du logo de Pouillé. Après discussion sur son contenu, le projet est adopté à l'unanimité. Une information sera réalisée auprès de la population.

Temps d'activité périscolaire

Madame DELORME, présidente du SIVOS, donne un compte-rendu de l'évolution de la mise en œuvre des temps d'activité périscolaire (TAP).

Afin d'améliorer la qualité de ces temps périscolaires, aujourd'hui garderie, il serait souhaitable de modifier les horaires afin d'avoir des créneaux d'un minimum d'une heure pour permettre l'intervention d'animateurs qualifiés.

Pour cela, des réunions de concertations avec le SIVOS, les enseignants et le nouveau Conseil d'Ecole vont être engagées.

Point sur la réunion gendarmerie

Madame Nathalie NICOLE fait un point sur la réunion gendarmerie qui a eu lieu le 4 octobre 2014. Ce fut un débat très intéressant. Elle regrette malgré tout le peu de monde à cette séance.

La sécurité est un critère important pour les bonnes conditions de vie dans le village. C'est pour cela que cette opération sera pérennisée.

Lave-vaisselle

Monsieur le Maire explique que le lave-vaisselle de la salle des fêtes est tombé en panne. Il a été demandé des devis de réparation et d'un neuf.

Vu l'âge du lave-vaisselle et du montant de la réparation, il était donc plus judicieux de faire l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle.

Très haut débit

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de la réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes Val de Cher-Controis organisée par le syndicat Mixte Ouvert « Loir et cher Numérique » et concernant la mise en œuvre du très haut débit (THD) sur notre territoire.

Il ressort, que notre commune ayant une faible densité de population, il n'apparaît pas opportun d'un point de vue financier de relier les domiciles par la fibre optique.

La voie radio (technologie de 4^{ème} génération – 4G) sera une solution technologique à privilégier.

L'objectif est que d'ici 5 ans, l'ensemble de la population soit éligible à au moins 10Mbits/s en voie descendante (c'est-à-dire en réception).

La séance a été levée à vingt et une heures vingt